

DALO : de la loi à la mise en œuvre, un premier bilan

Hélène Sainte Marie

Directrice de projet pour la mise en œuvre du droit au logement opposable – DHUP/DGALN

Courriel : helene.saintemarie@developpement-durable.gouv.fr

La mise en œuvre du DALO dans les territoires - Réseau des acteurs de l'habitat - 28 novembre 2008

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

L'émergence de la loi :

- § Une loi votée dans l'urgence
- § Qui rend opposable un droit préexistant
- § et impose une obligation de résultat
- § Dans des délais très courts

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

Le bilan quantitatif - Logement

Au 31 octobre 2008 – chiffres provisoires

- § Les recours amiables déposés : 46 911
- § Les dossiers examinés : 26 625
- § Les décisions favorables : 11 604 + 612 réorientations vers un hébergement
- § Les relogements (dont solutions trouvées en dehors) : 3 374
- § Les refus : 631

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

Le bilan quantitatif - Hébergement

Au 31 octobre 2008

- § Les recours amiables déposés : 3 727
- § Les dossiers examinés : 2 829
- § Les décisions favorables : 990
- § Les hébergements (dont solutions trouvées en dehors) : 333
- § Les refus : 219

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

LES POINTS FORTS - I -

- Des recours en nombre assez important vu le caractère récent de la loi
- Un dispositif qui fonctionne se traduisant par : des relogements et des hébergements effectifs pour des personnes ayant eu un parcours très difficile dont DALO les a fait sortir

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

LES POINTS FORTS - II -

La mise en place de toutes les commissions au début de 2008

Un traitement administratif des recours qui s'accélère

La récupération du contingent préfectoral et la révision des accords collectifs

La détection et le traitement de situations de mal logement

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

Les péchés de jeunesse de la procédure

- Des retards dans la délivrance des accusés de réception
- Une certaine incertitude sur la nature de la commission et son rôle
- Des divergences d'interprétation de la loi
- Des dispositifs d'amont parfois peu performants

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

L'accès au droit : l'insuffisance :

- de l'information des publics concernés
- de l'assistance aux demandeurs avant et après la décision
- de l'information des commissions pour une décision éclairée

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

Les suites données aux décisions :
l'insuffisance
du nombre de logements disponibles
de la diversification des localisations et
des solutions transitoires
de l'accompagnement social des
bénéficiaires qui en ont besoin

DALO : de la loi à la mise en oeuvre, un premier bilan

Des PISTES DE PROGRES

- Une stratégie d'information pour faire connaître ce nouveau droit
- Une amélioration des procédures pour faciliter l'accès au droit
- Une mobilisation de tous les acteurs pour diversifier l'offre et fournir le cas échéant un accompagnement social